

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 27 août 2019, à 20 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires, Karyne Brossard, Philippe Guénette, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Sylvette Russac-David, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

**ABSENCE NOTIFIÉE :** Monsieur Ronald Tremblay

**EST AUSSI ABSENTE :** Madame Mélanie Demers

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Andrée Chicoine, coordonnatrice au Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Louis-Frédéric Larivière, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 20 heures.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-001-08-19**

Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points 6.5 et 6.6 :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation de procès-verbaux (néant)
4. Affaires en cours
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
  - Service du secrétariat général et des communications
    - 6.1. Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossier du mois d'août (reporté à la séance ordinaire du 3 septembre 2019)
    - 6.2. Rémunération des membres du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020
  - Service des ressources financières
    - 6.3. Demande d'autorisation d'un emprunt à long terme pour la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie
  - Service des ressources matérielles
    - 6.4. Addenda à un protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement de deux terrains de football
  - Direction générale
    - 6.5. Nomination intérimaire d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles
    - 6.6. Nomination intérimaire d'une personne responsable de la sécurité de l'information
7. Points d'information (néant)
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
10. Parole au public

11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
  - 12.1. Parole aux commissaires-parents
  - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

Néant

### **4. AFFAIRES EN COURS**

#### **4.1 Suivi à la dernière séance**

Néant

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un parent fait état de son désaccord avec les contenus d'éducation à la sexualité qui sont dispensés dans les écoles du Québec depuis la dernière année scolaire, notamment les contenus en lien avec l'identité de genre et le fait que le genre réfère au ressenti de l'individu, plutôt qu'à la biologie. Elle demande que la commission scolaire se prononce contre ce programme.

Madame Roberge indique au parent que cette insatisfaction doit être adressée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui est responsable de développer les programmes enseignés dans les écoles. Elle indique que les enseignants qui donnent ces contenus ont reçu de la formation de la part du Ministère et d'une sexologue engagée par la commission scolaire à cette fin.

### **6. POINTS DE DÉCISION**

#### Service du secrétariat général et des communications

#### **6.1 Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossier du mois d'août**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 3 septembre 2019.

#### **6.2 Rémunération des membres du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020**

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le montant annuel maximal de la rémunération qui peut être versé à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires est déterminé par le gouvernement, mais qu'il revient au Conseil des commissaires de déterminer la façon de partager ce montant annuel maximal entre ses membres;

Considérant le décret numéro 723-2019, adopté le 3 juillet 2019;

Considérant que le montant annuel maximal de rémunération des membres du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020, telle que fixée par ce décret, est de 185 965 \$;

Considérant que les frais de kilométrage encourus par les membres du Conseil afin d'assister aux séances officielles et de travail du Conseil des commissaires ainsi qu'aux séances du Comité exécutif doivent être remboursés à même ce montant annuel maximal;

Considérant la volonté du Conseil des commissaires de reconnaître la participation des commissaires au moyen de jetons de présence;

Considérant que chaque commissaire recevra un jeton de présence, remboursé à même ce montant annuel maximal, pour chaque participation aux séances officielles et de travail du Conseil des commissaires, aux séances du Comité exécutif ainsi qu'aux rencontres de comités qui auront lieu durant l'année scolaire 2019-2020, sous réserve du fait que la participation à plus d'une séance officielle et de travail du Conseil des commissaires et du Comité exécutif lors d'une même journée ne donne droit qu'à un seul jeton;

**C-002-08-19** Il est proposé par madame Veronique Morel :

D'établir comme suit, la rémunération des membres du Conseil des commissaires :

— La présidente :	41 701 \$
— Le vice-président :	13 200 \$
— Les trois autres membres du Comité exécutif :	7 200 \$
— Les onze autres commissaires :	6 500 \$

De réserver un montant de 5 884,40 \$ afin de rembourser les frais de kilométrage encourus par les membres du Conseil des commissaires afin d'assister aux séances officielles et de travail du Conseil des commissaires et aux séances du Comité exécutif;

De réserver un montant de 32 079,60 \$ auquel s'ajouteront les sommes non utilisées du montant maximal de rémunération au 30 juin 2020, afin de verser les jetons de présence pour chaque participation aux séances officielles et de travail du Conseil des commissaires, aux séances du Comité exécutif ainsi qu'aux rencontres de comités qui auront lieu durant l'année scolaire 2019-2020;

D'établir la valeur d'un jeton pour chaque participation aux séances officielles et de travail du Conseil des commissaires, aux séances du Comité exécutif ainsi qu'aux rencontres de comités qui auront lieu durant l'année scolaire 2019-2020, au quotient obtenu en divisant le montant à partager par le nombre exact de jetons distribués au cours de l'année, sous réserve du fait que la participation à plus d'une séance officielle ou de travail du Conseil des commissaires et du Comité exécutif lors d'une même journée ne donne droit qu'à un seul jeton.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service des ressources financières

### **6.3 Demande d'autorisation d'un emprunt à long terme pour la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie**

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant la résolution numéro C-065-02-16 autorisant la directrice du Service des ressources financières à demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une autorisation provisoire d'emprunt pour financer un projet d'investissement relatif à la mise en place de mesures d'économie d'énergie;

Considérant l'analyse du projet d'investissement par la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demandant des modifications à la structure du financement du projet;

Considérant la lettre de la Direction générale du financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du 12 mai 2016 autorisant la Commission scolaire des Patriotes à contracter un emprunt de 10 834 176 \$ pour la réalisation du projet d'économie d'énergie, sous réserve de l'obtention d'une résolution amendée du Conseil des commissaires;

Considérant que le Conseil des commissaires a, par la résolution numéro C-094-06-16, autorisé la directrice du Service des ressources financières à demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une autorisation provisoire d'emprunt d'environ 10 835 000 \$ pour financer un projet d'investissement relatif à mise en place de mesures d'économie d'énergie, tel que demandé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que les investissements relatifs à la mise en œuvre des mesures d'économie d'énergie sont terminés;

Considérant que l'investissement net est maintenant de l'ordre de 8 640 931 \$ (après récupération de taxes) et est autofinancé à même des économies annuelles de 1 029 447 \$ pour une période de recouvrement de onze ans et quatre mois tout en étant garanti contractuellement par la firme Services Énergétiques Ecosystem inc. qui a réalisé le projet;

Considérant qu'il sera nécessaire de procéder à un emprunt d'environ 8 640 000 \$ à la charge de la Commission scolaire des Patriotes pour financer ce projet;

#### **C-003-08-19**

Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux :

D'autoriser la directrice du Service des ressources financières à entamer les démarches nécessaires auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour une demande d'emprunt définitive d'un montant d'environ 8 640 000 \$ remboursable sur dix ans qui servira à financer le projet d'investissement relatif à la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service des ressources matérielles

#### **6.4 Addenda à un protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement de deux terrains de football**

Monsieur Louis-Frédéric Larivière, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la résolution numéro C-016-07-03 du 2 juillet 2003, qui autorisait la signature d'un Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement de deux terrains de football à l'école secondaire Polybel et la cession par bail emphytéotique d'une parcelle de terrain pour une durée de vingt-cinq (25) ans, entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Belœil;

Considérant que ce protocole d'entente a été signé le 15 mars 2005;

Considérant la résolution numéro C-084-03-18 du 13 mars 2018, qui autorisait la présentation d'une demande conjointe avec la Ville de Belœil dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – Phase IV afin de faire des travaux de réfection de la piste d'athlétisme et de la surface synthétique du terrain de football de l'école secondaire Polybel;

Considérant que le projet présenté par la Ville de Belœil n'a pas été retenu dans le cadre de ce programme;

Considérant que les infrastructures sportives extérieures de l'école secondaire Polybel sont essentielles au bon fonctionnement de celle-ci et nécessitent des investissements afin de les maintenir en bon état et pour en assurer une utilisation sécuritaire, le Service des ressources matérielles et la direction des loisirs de la Ville de Belœil jugent important de réaliser les travaux;

Considérant que la manière la plus simple d'encadrer l'exécution et le financement de ces travaux de réfection consiste à modifier par addenda le protocole initial de financement, d'utilisation et d'entretien des terrains de football;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes assumera le coût de réfection de la piste d'athlétisme et que la Ville de Belœil assumera le coût de la

réfection des deux terrains de football, l'ensemble des travaux étant réalisés par un même entrepreneur;

Considérant l'analyse du dossier en séance de travail le 27 août 2019;

**C-004-08-19** Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

De mandater le Service des ressources matérielles pour finaliser la négociation d'un addenda au protocole d'entente initial;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de conclure cette entente, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes, incluant les documents modifiant par addenda le protocole initial de financement, d'utilisation et d'entretien des terrains de football de l'école secondaire Polybel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Direction générale

### **6.5 Nomination intérimaire d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce dossier.

Considérant l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui prévoit que le dirigeant d'un organisme public doit désigner une personne responsable de l'application des règles contractuelles;

Considérant les fonctions dévolues à ce responsable de l'application des règles contractuelles, telles qu'énoncées à l'article 21.0.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant que ces fonctions sont davantage explicitées à la *Politique concernant les responsables de l'observation des règles contractuelles*, approuvée par le Conseil du trésor;

Considérant que madame Iris Montini a été désignée à la fonction de responsable de l'application des règles contractuelle le 26 juin 2018 (résolution numéro C-121-06-18);

Considérant que madame Iris Montini est absente pour une durée indéterminée et qu'il est nécessaire de la remplacer de façon intérimaire à la fonction de responsable de l'application des règles contractuelle;

**C-005-08-19** Il est proposé par madame Isabel Godard :

De désigner madame Catherine Houpert, secrétaire générale de la Commission scolaire des Patriotes, afin d'exercer de façon intérimaire la fonction de responsable de l'application des règles contractuelles, et ce, jusqu'au retour de madame Iris Montini.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.6 Nomination intérimaire d'une personne responsable de la sécurité de l'information**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce dossier.

Considérant la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale*, l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI) nommé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que le rôle et les responsabilités du responsable de la sécurité de l'information sont énoncés dans le Guide de nomination du responsable de la sécurité de l'information (RSI) et du coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI);

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit faire parvenir à la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux, le nom et les coordonnées du responsable de la sécurité de l'information (RSI);

Considérant que madame Iris Montini a été désignée à la fonction de responsable de la sécurité de l'information (RSI) le 26 juin 2018 (résolution numéro C-122-06-18) ;

Considérant que madame Iris Montini est absente pour une durée indéterminée et qu'il est nécessaire de la remplacer de façon intérimaire à la fonction de responsable de la sécurité de l'information (RSI) ;

**C-006-08-19**

Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

De désigner madame Catherine Houpert, secrétaire générale de la Commission scolaire des Patriotes, afin d'exercer de façon intérimaire la fonction de responsable de la sécurité de l'information (RSI), et ce, jusqu'au retour de madame Iris Montini.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. POINTS D'INFORMATION**

Néant

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant

## **9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS**

Néant

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

Néant

## **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Néant

## **12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

### **12.1 Parole aux commissaires-parents**

Madame Sylvie Gorgeon fait état d'un courriel reçu d'une citoyenne demandant l'ouverture d'une école primaire alternative à Contrecoeur.

### **12.2 Parole aux autres commissaires**

Néant

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**C-007-08-19** À 20 h 30, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire générale

CH/lc